



Filière technologique S2TMD

musique & danse INSCRIPTIONS 24/25

émotions		public	
			pratiquer
		respirer	
écouter			apprendre
spectateurs			art
	découvrir		
	partager		

LYCÉE

En partenariat avec le lycée Jeanne-d'Arc

CONSERVATOIRE de ROUEN

LYCÉE
JEANNE D'ARC

ACADÉMIE
DE NORMANDIE

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

THÉÂTRE MUSIQUE DANSE

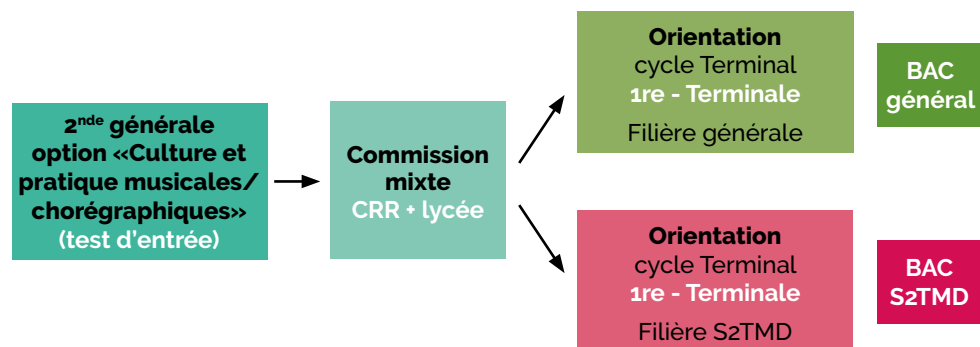
■ S2TMD : c'est quoi ?

La filière technologique **S2TMD** a pour objectif d'accueillir les apprentis musiciens, danseurs qui, après le baccalauréat, ont un projet professionnel dans le domaine du spectacle vivant : interprète, enseignant, facteur d'instrument, etc... C'est aussi une filière au cadre scolaire aménagé qui apporte une réponse épanouissante aux envies artistiques immédiates ou futures des élèves. Ce parcours permet de concilier un enseignement musical et chorégraphique renforcé avec une scolarité harmonieuse et exigeante.

Parcours scolaire et pratique de la musique ou de la danse sont rendus possible grâce au partenariat et à l'engagement de deux établissements, le lycée Jeanne-d'Arc et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen. La filière S2TMD implique un suivi vigilant et cohérent des deux établissements tout au long de la formation, **de la Seconde à la Terminale**.

Si l'accès à la pratique musicale ou chorégraphique sur le temps scolaire est source d'enrichissement et d'épanouissement, c'est également une forte motivation, un réel engagement de l'élève, des familles dans le sens du soutien et du suivi.

La **filière technologique** inscrite dans la réforme des lycées, s'organise de la façon suivante :



NB : l'accès à la classe de 1^{re} **S2TMD** est possible après une seconde générale sous réserve de réussir le test d'entrée.

■ COMMENT ça marche ?

Les cours au Conservatoire se déroulent le mardi, le jeudi et le vendredi après-midi. Selon les disciplines et les réalités de parcours des élèves, des cours peuvent avoir lieu le mercredi après-midi, voire le samedi, notamment en danse ou en formation musicale. L'emploi du temps des élèves est remis en début d'année scolaire.

MUSIQUE

Les temps de cours et les enseignements au Conservatoire sont assujettis aux réalités du parcours des élèves.

Enseignements hebdomadaires			
AU CONSERVATOIRE	AU LYCÉE		
Pratique dominante : instrument ou chant	Seconde	Première	Terminale
Formation musicale	Culture et pratique de la musique 2h30	Culture et sciences musicales 4h30 Enseignement de spécialité droit et environnement du spectacle vivant (EDESU) 3h	Culture et sciences musicales 6h
Chant choral			
Pratique collective : instrumentale ou vocale			
Musique de Chambre			
Culture musicale			

DANSE

Les temps de cours et les enseignements au Conservatoire sont assujettis aux réalités du parcours des élèves.

Enseignements hebdomadaires			
AU CONSERVATOIRE	AU LYCÉE		
Discipline dominante Discipline complémentaire au choix : Classique · contemporain · Jazz	Seconde	Première	Terminale
Formation musicale Danseur	Culture et pratique de la danse 2h30	Culture et sciences chorégraphiques 4h30 Enseignement de spécialité droit et environnement du spectacle vivant (EDESU) 3h	Culture et sciences chorégraphiques 6h
Culture chorégraphique			
Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)			
Atelier théâtre			

Pour alimenter la culture artistique en lien avec les structures culturelles du territoire et en complément des cours hebdomadaires, le Conservatoire et le lycée organisent régulièrement des master-classes, des stages, des rencontres avec les artistes, les chorégraphes et des sorties aux spectacles.

De la même manière, la pratique scénique faisant partie intégrante du cursus, plusieurs fois dans l'année, les élèves participent aux spectacles produits par le Conservatoire et le lycée Jeanne-d'Arc dans et hors les murs.

■ À TITRE *indicatif*

Correspondance entre les niveaux scolaires et artistiques :

Niveau scolaire	Disciplines instruments danse	Discipline Chant Lyrique	Discipline Jazz	Discipline Musiques actuelles
2 nd e	Fin de 2 ^e cycle au minimum		Prise en compte des acquis, des parcours et réalités artistiques, des profils et projets des élèves	
1 ^{re} S2TMD	Début de 3 ^e cycle au minimum			
Terminale S2TMD	Pas d'entrée possible dans la filière			

Discipline MUSIQUES ACTUELLES : Dans le cadre du partenariat avec le Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne, les cours pour la pratique dominante et la pratique collective ont lieu le mardi après-midi au Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne. Les élèves s'y rendent de façon autonome. (40minutes en transport en commun)

Les élèves participent également aux concerts, aux spectacles produits par le Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne.

L'admission dans la filière technologique S2TMD vaut inscription au Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne.

Un atelier Jazz peut être suivi au Conservatoire de Rouen. En revanche, suivre une discipline en dominante Jazz est considéré comme un parcours supplémentaire sauf si la double pratique Musiques Actuelles-Jazz a été validée au moment de l'admission dans la filière S2TMD.

Tarification :

Les élèves de la filière S2TMD sont exonérés des droits d'inscription dans les deux établissements. Toutefois les frais de dossier correspondant aux frais d'inscription restent dus.

Conservatoire de Rouen : 102 €

Conservatoire de Petit et Grand-Couronne : 58 €

■ COMMENT *faire ?*

S'informer

■ Journées portes ouvertes du Conservatoire :

Samedi 17 février de 9h30 à 17h

■ Journées portes ouvertes du lycée Jeanne-d'Arc :

Samedi 17 février de 9h à 12h30

■ Réunion d'information en visio conférence

ATTENTION le lien en visioconférence est à demander à la scolarité du Conservatoire

Mardi 19 mars à 18h30

■ Journée Portes ouvertes du Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne (Musiques Actuelles Amplifiées)

Samedi 17 février de 16h à 18h

S'inscrire

■ Retrait des dossiers :

du jeudi 1^{er} février au lundi 25 mars

Au Conservatoire :

Bulletin d'inscription disponible au secrétariat de la scolarité ou en téléchargement sur le site www.conservatoirederouen.fr

■ Retour des dossiers :

jusqu'au samedi 6 avril

Au Conservatoire :

Bulletin d'inscription au Conservatoire

Copie obligatoire des **2 derniers bulletins scolaires de l'élève**

AUDITION *d'entrée*

La présence des candidats est obligatoire le jour de l'audition, au Conservatoire.

MUSIQUE : mercredi 15 mai (Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées) et mercredi 22 mai (Classique)

■ Vidéo de présentation

Il est demandé aux candidats une vidéo de présentation à élaborer sur la base d'un questionnaire qui leur est communiqué au préalable.

■ Discipline Instrument (tous instruments)

Le passage de chaque candidat ne pourra excéder 20 mn

> **2 œuvres à choisir parmi 2 listes-réservoirs** de 3 pièces ou extraits de pièces (exposition d'un mouvement de concert...) entre 3 et 5 minutes chacune de niveau fin de 2^e cycle (2C3/2C4). Les listes sont consultables sur le site du Conservatoire www.conservatoirederouen.fr

> En fonction des disciplines un **déchiffrage ou une pièce d'autonomie** communiquée 8 jours avant l'audition par mail.

> **Facultatif** : une proposition artistique personnelle (maximum 2 à 3 min).

L'accompagnement au piano pour les instruments monodiques est **obligatoire**. Présence d'un accompagnateur du Conservatoire pendant l'audition. Il est demandé aux candidats d'être en possession de la partition piano originale lors de l'audition.

■ Discipline Chant lyrique

> **Programme libre composé de 2 œuvres** d'esthétiques différentes dont une des deux sera en français (mélodie, lied, air d'opéra, d'opérette, de musique sacrée).

> **Facultatif** : une proposition artistique personnelle (maximum 2 à 3 min).

■ Discipline Jazz (tous instruments)

> **Programme libre** (10 mn maximum) composé de **2 œuvres** d'esthétiques identiques ou différentes, afin de révéler au mieux la réalité et personnalité artistique du candidat.

L'une des deux œuvres proposées peut être une composition personnelle. Le candidat se produira avec son propre groupe (2 à 4 musiciens maximum), ou avec une bande-son à fournir le jour de l'audition.



■ Discipline Musiques Actuelles (tous instruments et chant)

> **Programme libre** (10 min maximum) composé de 2 œuvres d'esthétiques différentes, afin de révéler au mieux la réalité et personnalité artistique du candidat. L'une des deux œuvres proposées peut être une composition personnelle. Le candidat se produira avec son propre groupe (2 à 4 musiciens maximum), ou avec bande-son fournie au préalable au Conservatoire au format Wav ou Mp3 et le jour de l'audition au format USB.

■ Formation musicale

> Candidat non inscrit au Conservatoire :

Evaluation des acquis en formation musicale organisée conjointement à l'audition instrumentale. Adaptée à l'esthétique musicale pratiquée par le candidat, il s'agit d'identifier les connaissances et les moyens de compréhension de la musique.

> Candidat inscrit au Conservatoire :

L'avis du professeur de formation musicale est pris en compte.

■ Entretien avec le jury

Le candidat dialogue avec les membres du jury pour exposer son parcours, son projet, sa motivation pour intégrer la filière **S2TMD** (10 min).

DANSE : samedi 25 mai

Pour les 3 disciplines, danse classique, contemporaine et jazz :

■ Vidéo de présentation

Il est demandé aux candidats une vidéo de présentation à construire sur la base d'un questionnaire qui leur est communiqué au préalable.

■ Discipline chorégraphique

> Les candidats suivent un cours de **danse classique, contemporaine et jazz** permettant une évaluation globale.

> Les candidats présentent **une variation de leur choix** (1min30 maxi) dans la dominante choisie classique, contemporain ou jazz. Cette variation peut être une composition personnelle ou une variation du répertoire. Fournir le support sonore le jour de l'audition.

■ Entretien avec le jury

Le candidat dialogue avec les membres du jury pour exposer son parcours, son projet, sa motivation pour intégrer la filière **S2TMD** (10 min).

Tenues : justaucorps sans jupette, chaussons de demi-pointes et pointes (si déjà pratiqué) et collant, cheveux attachés, sans bijou.

Pieds nus pour les cours de danse contemporaine et jazz.

■ ADMISSION EN S2TMD

Suite aux auditions d'entrée, l'admission définitive est prononcée par l'Inspecteur d'Académie (IA-DATSEN) sur proposition du Proviseur du lycée partenaire.

Les critères d'admission sont :

- le **dossier** scolaire
- la **motivation** pour intégrer la filière
- les **aptitudes artistiques**, les **acquis** et le **potentiel** révélés lors du test d'entrée
- le **projet** présenté lors de l'entretien
- la **capacité** à suivre un parcours scolaire particulier
- le **savoir-être** et le degré d'**autonomie**

CONSERVATOIRE
de ROUEN

CONTACTS



Conservatoire de Rouen

50 avenue de la Porte des Champs - 76 000 Rouen
02 32 08 13 50 - scolarite.CRR@rouen.fr - www.conservatoirederouen.fr



Lycée Jeanne-d'Arc de Rouen

2, rue Sainte-Geneviève du Mont - 76 000 Rouen
02 32 08 10 00 - jeanne-d-arc.spip.ac-rouen.fr



Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne

7 rue Georges Clemenceau - 76 530 Grand-Couronne
02 32 11 41 90 - contact@conservatoire-gcpc.net
- www.conservatoire-gcpc.net

THÉÂTRE MUSIQUE DANSE